Image not found or type unknown

Actionnariat salarié à l'étranger.

Par **mathlep**, le **24/01/2018** à **19:43**

Bonjour,

Je suis titulaire d'un portefeuille d'action suite à un emploi que j'ai occupé entre 2006 et 2012 en Irlande au titre de l'actionnariat salarié. Je compte vendre et rapatrier mes capitaux sur mon compte bancaire français. Ce revenu est il imposable? Si oui dans quelle mesure? Quels sont les démarches?

Merci de vos réponses.

Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés